



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 122198

Texte de la question

M. François-Michel Gonnot attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire sur la situation de 3 000 gardes-champêtres communaux et intercommunaux de France qui, appelés à faire appliquer les lois et les pouvoirs de police du maire, au même titre que les agents de la police municipale, disposent aujourd'hui de moyens insuffisants et d'un statut qui mériterait d'être précisé. Ces policiers ruraux, regroupés au sein de la Fédération nationale des gardes-champêtres, réclament notamment la possibilité d'être dotés d'un uniforme réglementé et de voitures identifiées selon une sérigraphie nationale. Ils demandent aussi que l'indemnité de police qui s'ajoute chaque mois à leur rémunération de base soit alignée sur celles des policiers municipaux. Pour ces derniers, l'indemnité a été revalorisée récemment de 18 à 20 % de la rémunération de base, alors que celle des gardes-champêtres a été portée de 14 à 16 %. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour renforcer l'identité et l'existence de cette police rurale qui remplit dans nos campagnes une mission de sécurité et un rôle social irremplaçables.

Données clés

Auteur : [M. François-Michel Gonnot](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122198

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire (II)

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2007, page 3669